



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Date de convocation

30 mars 2018

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Piscine du Colombier
(M4)

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11
et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte
Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du
Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20180405-DEL-2018-031-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture du budget Piscine du Colombier pour l'année 2017 se porte à 103,19 € et comporte :

- un excédent d'investissement de 1 090,62 €,
- un déficit de fonctionnement de - 987,43 €.

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REPREND l'excédent de 1 090,62 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » sur l'exercice 2018 ;

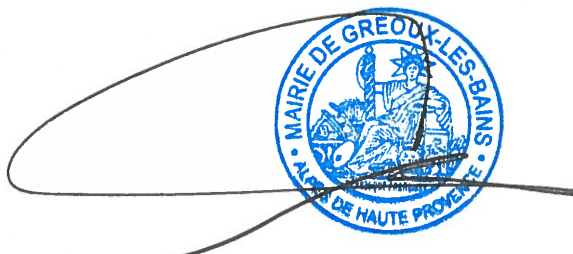
REPREND le déficit de 987,43 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018 Piscine du Colombier.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan